



LISTES DES FOURNITURES CM2 - Rentrée 2018

Les cartables à roulettes et sacs à dos sont interdits.

Toutes les affaires doivent être marquées au nom de l'élève.

MATÉRIEL SCOLAIRE (renouvelable au cours de l'année)

- **Une trousse contenant :** 1 stylo plume **de bonne qualité** + des cartouches bleues (**pas d'effaceur de stylo plume ni correcteur**) + 8 bics : 2 rouges, 2 verts, 2 bleus, 2 noirs (**pas de stylo 4 couleurs**) + 2 surligneurs + 3 crayons à papier (**HB**) + 1 gomme + 1 taille-crayon avec réservoir + 1 paire de ciseaux + 4 **grands** bâtons de colle UHU + 4 feutres "Velléda" et 1 effaceur/chiffon.
- **Une deuxième trousse contenant :** 12 crayons de couleur + 12 feutres (**pointes fines ou moyennes**)
- 1 ardoise "Velléda" (*celle de l'an dernier si bon état*)
- 2 pochettes de feuilles "Canson" : feuilles blanches + feuilles couleur (*format A4 ou 24 x 32*)
- 1 **double décimètre** **tenant dans la trousse** (**pas de règle souple ni en métal**)
- 1 équerre
- 1 compas à **bague avec son crayon** (**pas de compas avec mine car trop fragile**)
- 1 dictionnaire collège (*ou celui de l'année dernière*)
- 1 boîte de mouchoirs (*renouvelable*) + 1 paquet de lingettes
- 4 pochettes cartonnées **à rabats et élastiques** (*1 bleue, 1 verte, 1 rouge, 1 orange ou jaune*)
- 1 paquet de 50 pochettes transparentes perforées 21 X 29 ,7 (*pochette polypro*)

Le matériel supplémentaire sera gardé en classe dans la boîte à chaussures de l'année de CM1 avec les affaires de peinture (merci de vérifier que votre enfant possède au moins deux pinceaux et un petit chiffon).

- L'agenda du CM2 est offert par l'école

TENUE

Pour le sport : 1 Tee-shirt **uni bleu marine**, 1 paire de tennis de sport, 1 short et 1 pantalon de jogging.
=> En CM2 changement de tenue intégrale: **haut + bas + chaussures**

- **Pour la piscine :** 1 maillot de bain (une pièce pour les filles), 1 bonnet, 1 serviette,

Les affaires de piscine et de sport sont apportées dans un sac à dos à chaque séance et rapportées le jour même à la maison.

LIVRES

Les livres sont la propriété de l'école. Ils doivent être couverts avec du papier non adhésif et étiquetés pour le lundi suivant la rentrée (soit le lundi 10 septembre).

Tout livre détérioré ou perdu sera remplacé par les parents.

Quant aux livres de littérature, ils seront commandés par l'école et facturés durant l'année scolaire aux familles.